

Règlement du recours collectif portant sur la taxe sur les carburants payée par les Indiens sur réserve

Informations concernant le Formulaire de réclamation

Les personnes qui peuvent produire une réclamation

Vous êtes admissible à produire une réclamation à l'égard du présent règlement si vous êtes majeur, vous êtes un Indien inscrit au sens de la *Loi sur les Indiens* (sauf un bénéficiaire cri de la Convention de la Baie James et du Nord québécois) et:

- 1) vous résidez au Québec ou à Akwesasne; ou
- 2) vous résidez hors Québec et hors Akwesasne mais vous êtes membre d'une bande du Québec; ou
- 3) vous résidez hors Québec et hors Akwesasne, vous n'êtes pas membre d'une bande du Québec mais vous avez payé la taxe sur les carburants lors d'un achat effectué auprès d'une station-service située sur une réserve indienne au Québec avant le 1^{er} juillet 2007.

Aux fins de la réclamation, une « bande du Québec » comprend toute bande au sens de la *Loi sur les Indiens* dont la réserve ou l'établissement est situé au Québec, en tout ou en partie, incluant la Nation Micmac de Gespeg et la Première Nation Wolf Lake ainsi que la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

Veillez noter qu'aucune réclamation produite par les héritiers au nom d'une personne décédée ne peut être acceptée.

Comment produire votre réclamation

Veillez transmettre votre Formulaire de réclamation complété et signé, ainsi que les pièces justificatives requises, avant le 8 juillet 2013, à l'administratrice du règlement :

COLLECTIVA SERVICES EN RECOURS COLLECTIFS INC.

285, place D'Youville, bureau 9
Montréal (Québec) H2Y 2A4
Tél. : 514 287-1000
Sans frais : 1 800 287-8587
Fax : 514 287-1617
info@collectiva.ca

Prenez soin de conserver une copie du Formulaire de réclamation dûment rempli et des documents requis pour vos dossiers personnels, puisque les documents reçus par l'administratrice du règlement ne vous seront pas retournés.

L'administratrice du règlement vous informera par écrit de sa décision finale concernant votre réclamation.

Vous êtes invité à consulter le texte intégral de l'avis aux membres et de l'entente de règlement sur le site www.collectiva.ca

Formulaire de réclamation
Règlement du recours collectif portant sur
la taxe sur les carburants payée par les Indiens sur réserve

Veillez transmettre votre Formulaire de réclamation complété et signé, ainsi que les pièces justificatives requises, avant le 8 juillet 2013, à l'administratrice du règlement :

COLLECTIVA SERVICES EN RECOURS COLLECTIFS INC.

285, place D'Youville, bureau 9
Montréal (Québec) H2Y 2A4
Tél. : 514 287-1000
Sans frais : 1 800 287-8587
Fax : 514 287-1617
info@collectiva.ca

PARTIE 1 - Information personnelle

Nom de famille		Numéro du certificat de statut d'Indien		<input type="text"/>			
<input type="text"/>							
Prénom							
<input type="text"/>							
Date de naissance (aaaa/mm/jj)		Sexe		Langue de communication			
<input type="text"/>		<input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin		<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais			
Adresse du domicile							
Appartement		Numéro		Rue, case postale			
<input type="text"/>		<input type="text"/>		<input type="text"/>			
Ville, village ou municipalité				Province		Code postal	
<input type="text"/>				<input type="text"/>		<input type="text"/>	
Téléphone			Cellulaire				
<input type="text"/>			<input type="text"/>				
Courriel							
<input type="text"/>							

PARTIE 2 – Fournir les pièces justificatives démontrant les trois (3) éléments suivants :

- Statut d'Indien inscrit au Registre des Indiens** à la date de la production de votre réclamation, soit une copie recto-verso de votre certificat de statut d'Indien valide; si vous n'avez pas de certificat, fournir une attestation de votre statut émise par votre Conseil de bande et
- Lieu de résidence**, par exemple, une copie de votre permis de conduire valide ou une copie d'une facture récente indiquant votre adresse et
- Date de naissance**, par exemple, une copie recto-verso de votre certificat de statut d'Indien valide ou une copie de votre permis de conduire

Si vous **N'ÊTES PAS** membre d'une Bande du Québec et si vous **NE RÉSIDEZ PAS** au Québec ou à Akwesasne :
veuillez également joindre à votre Formulaire de réclamation :

- La preuve d'un achat de carburant (essence ou diesel) effectué sur réserve au Québec avant le 1^{er} juillet 2007, par exemple, la copie d'un reçu ou d'une facture de carte de crédit indiquant le nombre de litres, la date de l'achat et l'adresse du détaillant

PARTIE 3 - Déclaration du réclamant

Je déclare, qu'au meilleur de ma connaissance, les renseignements fournis sont véridiques et exacts.

Signature	<input type="text"/>
	Date (aaaa/mm/jj)